VILLE DE PESSAC

Forêt du Bourgailh

La Forêt du Bourgailh, forêt des découvertes avec un espace nature de 110 hectares, vous accueille et vous propose des activités autour de 3 grandes thématiques : la nature, le sport et la famille.

Très fréquentée par les familles, les sportifs et les promeneurs, la forêt du Bourgailh, avec ses aménagements est une destination de loisirs très prisée. L'ensemble des usagers doit respecter le règlement municipal municipal de la forêt du Bourgailh

- **Un site naturel boisé**
- **Le règlement municipal de la forêt**
- **La forêt promenade**
- **La serre et les jardins pédagogiques**
- **Des équipements sportifs à disposition**
- **Un espace famille**
- **Animations sur le site de la forêt Bourgailh**
- **Refuge périurbain du Bourgailh : le Tronc creux**
- **Le Sthandistade**

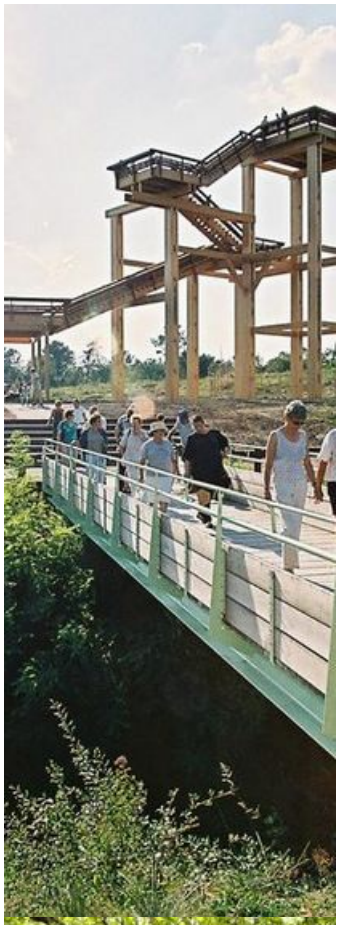
INFOS PRATIQUES

Si vous constatez un problème, une dégradation sur un équipement de la forêt du Bourgailh, vous pouvez contacter l'Accueil Espaces publics au 05 57 93 65 85.
Si vous perdez ou trouvez un objet, merci de suivre les procédures précisées sur la page "objets trouvés" . Cliquez ici pour accéder à la page objets trouvés

FORÊT DU BOURGAILH

















Ville de
PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS